



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018-177

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2018

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-05-31-005 - Arrêté DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2018-173 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest" (4 pages)

Page 3

R32-2018-05-31-006 - Arrêté DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2018-174 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest IV" sis au centre hospitalier régional universitaire de Lille, 6, rue du Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest" (4 pages)

Page 8

R32-2018-05-31-007 - Arrêté rectificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-179 de l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-173 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest" (4 pages)

Page 13

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-05-31-005

Arrêté DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2018-173 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"

Arrêté DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2018-173 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1123-1 et suivants ainsi que les articles R.1123-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément du comité de protection des personnes Nord-Ouest II ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 9 avril 2018 portant délégations de signature de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'appel à candidature lancé par l'ARS Hauts-de-France en date du 28/02/2018. ;

Vu les candidatures réceptionnées à l'ARS Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont nommés en qualité de membres du comité de protection des personnes « Nord-Ouest II » sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1.

PREMIER COLLEGE :

Catégorie « Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale, dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de bio statistiques ou d'épidémiologie »

Membres titulaires :

- Monsieur le Professeur Michel ANDREJAK
- Monsieur le Docteur Guillaume DESCHASSE
- Madame le Docteur Sarah BENZINEB
- Madame le Docteur Isabelle HENRY - DESAILLY

Membres suppléants :

- Monsieur le Docteur Gérard KRIM
- Monsieur le Docteur Benjamin C. GUINHOUYA
- 3^{ème} membre suppléant en attente de désignation
- 4^{ème} membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « médecin généraliste »

Membre titulaire :

- Monsieur le Docteur Pierre ELETUFE

Membre suppléant :

- Membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « Pharmacien hospitalier »

Membre titulaire :

- Madame le Docteur Christine VANTYGHM-BOURRY

Membre suppléant :

- Monsieur le Docteur Simon ROUTIER

Catégorie « Infirmier »

Membre titulaire :

- Madame Isabelle DEPRET – ROHMER

Membre suppléant :

- Membre suppléant en attente de désignation

DEUXIEME COLLEGE :

Catégorie « Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique »

Membre titulaire :

- Madame le Docteur Odile BAUGE FARALDI

Membre suppléant :

- Membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « Psychologue »

Membre titulaire :

- Monsieur Thierry BOURGUEIL

Membre suppléant :

- Membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « Travailleur social »

Membre titulaire :

- Membre titulaire en attente de désignation

Membre suppléant :

- Membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « Personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique »

Membres titulaires :

- Madame Elodie GALLET
- Monsieur Timothy PERERA

Membres suppléants:

- 1^{er} Membre suppléant en attente de désignation
- 2^{ème} Membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « Représentants des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé »

Membres titulaires :

- Madame Marie-Pierre BERGERET
Association France Alzheimer Oise
- Madame Mireille MINARD
Association "Lecture et musique à l'Hôpital" au CHU d'Amiens - Picardie

Membres suppléants :

- Madame Mercedes LABOURDETTE
Association Voisin'âge
- Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI
Association UDAF de la Somme"

Article 2 : Les membres dudit comité sont nommés pour trois ans.

Article 3 : L'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Picardie du 7 octobre 2015 modifié portant composition du CPP « Nord-Ouest II » au sein de l'inter région de recherche clinique « Nord-Ouest » est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 31 mai 2018

Pour la Directrice Générale et
par délégation,
Le Sous-directeur de
l'efficience, de la qualité de
l'offre de soins et des produits
de santé/biologie

Pierre BOUSSEMART

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-05-31-006

Arrêté DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2018-174 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest IV" sis au centre hospitalier régional universitaire de Lille, 6, rue du Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"

Arrêté DOS-SDPERQUAL-PDSB-2018-174 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest IV" sis au centre hospitalier régional universitaire de Lille, 6, rue du Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1123-1 et suivants ainsi que les articles R.1123-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément du comité de protection des personnes Nord-Ouest IV ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 9 avril 2018 portant délégations de signature de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'appel à candidature lancé par l'ARS Hauts-de-France en date du 28/02/2018 ;

Vu les candidatures réceptionnées à l'ARS Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont nommés en qualité de membres du comité de protection des personnes « Nord-Ouest IV » sis au centre hospitalier régional universitaire de Lille - 6, rue du Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex :

I.PREMIER COLLEGE :

1°) Catégorie « Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale, dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de bio statistiques ou d'épidémiologie »

Membres titulaires :

- Monsieur le Professeur Régis BEUSCART
- Monsieur le Docteur Francis VASSEUR
- Monsieur le Docteur Richard MATIS
- Madame Yvette VENDEL

Membres suppléants :

- Monsieur le Professeur Claude THERY
- Madame le Docteur Fanette DENIES
- Madame Laetitia DELASSUS
- Monsieur le Docteur Thierry DANEL

2°) Catégorie « médecin généraliste »

Membre titulaire :

- Monsieur le Docteur Nassir MESSAADI

Membre suppléant :

- Monsieur le Docteur Alain-Eric DUBART

3°) Catégorie « Pharmacien hospitalier »

Membre titulaire :

- Madame le Docteur Anne-Françoise GERME

Membre suppléant :

- Madame le Docteur Christelle FOURNIER - LEMAIRE

4°) Catégorie « Infirmier »

Membre titulaire :

- Madame Sophie COSTA

Membre suppléant :

- Madame Michèle de MEDEIROS

II. DEUXIEME COLLEGE :

1°) Catégorie « Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique »

Membre titulaire :

- Madame le Professeur Armelle de BOUVET

Membre suppléant :

- Monsieur le Docteur Michel FOULARD

2°) Catégorie « Psychologue »

Membre titulaire :

- Monsieur Stéphane DUHEM

Membre suppléant :

- Madame Samantha KOSINSKI

3°) Catégorie « Travailleur social »

Membre titulaire :

- Madame Sylvie BONTEMPS

Membre suppléant :

- Madame Silvana SION

4°) Catégorie « Personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique »

Membres titulaires :

- Madame Lina WILLIATTE
- Madame Géraldine BOLET

Membres suppléants:

- Madame Flavie MAES
- 2^{ème} membre suppléant en attente de désignation

5°) Catégorie « Représentants des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé »

Membres titulaires :

- Monsieur Georges MARCHAL
Union Départementale des Associations Familiales du Nord
- Monsieur Pierre MACIAG
Association des Paralysés de France

Membres suppléants :

- Madame Marie-Christine DUBOIS
Association française des intolérants au gluten
- Madame Agnès GOUZIEN - DESBIENS
Association Autismes Ressources

Article 2 : Les membres dudit comité sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 3 : L'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais du 30 juin 2015 modifié portant composition du CPP « Nord-Ouest IV » au sein de l'inter région de recherche clinique « Nord-Ouest » est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 31 mai 2018

Pour la Directrice Générale et
par délégation,
Le Sous-directeur de
l'efficiencia, de la qualité de
l'offre de soins et des produits
de santé/biologie

Pierre BOUSSEMART



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-05-31-007

Arrêté rectificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-179 de l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-173 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"

Arrêté rectificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-179 de l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-173 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1123-1 et suivants ainsi que les articles R.1123-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément du comité de protection des personnes Nord-Ouest II ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 9 avril 2018 portant délégations de signature de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'appel à candidature lancé par l'ARS Hauts-de-France en date du 28/02/2018. ;

Vu la candidature de Madame Magali REGNIER DEMILLY du 05/04/2018 ;

Vu la candidature de Monsieur le Docteur Jacques DALLE du 16/04/2018 ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-173, portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest", (PREMIER COLLEGE) dans la catégorie « Médecin généraliste » et (DEUXIEME COLLEGE) dans la catégorie « Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique » ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont nommés en qualité de membres du comité de protection des personnes « Nord-Ouest II » sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1.

PREMIER COLLEGE :

Catégorie « Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale, dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de bio statistiques ou d'épidémiologie »

Membres titulaires :

- Monsieur le Professeur Michel ANDREJAK
- Monsieur le Docteur Guillaume DESCHASSE
- Madame le Docteur Sarah BENZINEB
- Madame le Docteur Isabelle HENRY - DESAILLY

Membres suppléants :

- Monsieur le Docteur Gérard KRIM
- Monsieur le Docteur Benjamin C. GUINHOUYA
- 3^{ème} membre suppléant en attente de désignation
- 4^{ème} membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « médecin généraliste »

Membre titulaire :

- Monsieur le Docteur Pierre ELETUFE

Membre suppléant :

- Monsieur le Docteur Jacques DALLE

Catégorie « Pharmacien hospitalier »

Membre titulaire :

- Madame le Docteur Christine VANTYGHEM-BOURRY

Membre suppléant :

- Monsieur le Docteur Simon ROUTIER

Catégorie « Infirmier »

Membre titulaire :

- Madame Isabelle DEPRET – ROHMER

Membre suppléant :

- Membre suppléant en attente de désignation

DEUXIEME COLLEGE :

Catégorie « Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique »

Membre titulaire :

- Madame le Docteur Odile BAUGE FARALDI

Membre suppléant :

- Madame Magali REGNIER DEMILLY

Catégorie « Psychologue »

Membre titulaire :

- Monsieur Thierry BOURGUEIL

Membre suppléant :

- Membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « Travailleur social »

Membre titulaire :

- Membre titulaire en attente de désignation

Membre suppléant :

- Membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « Personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique »

Membres titulaires :

- Madame Elodie GALLET

- Monsieur Timothy PERERA

Membres suppléants:

- 1^{er} Membre suppléant en attente de désignation
- 2^{ème} Membre suppléant en attente de désignation

Catégorie « Représentants des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé »

Membres titulaires :

- Madame Marie-Pierre BERGERET
Association France Alzheimer Oise
- Madame Mireille MINARD
Association "Lecture et musique à l'Hôpital" au CHU d'Amiens - Picardie

Membres suppléants :

- Madame Mercedes LABOURDETTE
Association Voisin'âge
- Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI
UDAF 80 (Somme)

Article 2 : Les membres dudit comité sont nommés pour trois ans.

Article 3 : L'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Picardie du 7 octobre 2015 modifié portant composition du CPP « Nord-Ouest II » au sein de l'inter région de recherche clinique « Nord-Ouest » est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 31 MAI 2018

Pour la Directrice Générale et
par délégation,
Le Sous-directeur de
l'efficience, de la qualité de
l'offre de soins et des produits
de santé/biologie

Pierre BOUSSEMART